

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



La Défense, le 27/01/2023

### AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

L'Autorité environnementale a délibéré sur les projets suivants concernant 3 avis lors de la session du jeudi 26 janvier 2023.

1. [RN141-section Chasseneuil-sur-Bonnieure – Roumazières-Loubert et aire de repos de Roumazières-Loubert \(16\)](#)
2. [Suppression des passages à niveau n°145 à 149 à Neau et Brée et le contournement nord de Montsûrs \(53\) – 2e avis](#)
3. [Extension vers l'ouest de la ligne F du tramway de Strasbourg \(seconde phase\) depuis le quartier de Koenigshoffen/Hohberg vers Eckbolsheim et Wolfisheim \(67\) et sur la mise en compatibilité du PLUI de l'Eurométropole de Strasbourg](#)

Retrouvez en ligne le communiqué de presse

### Contacts presse du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : [presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)

### Service presse de l'IGEDD/AE

Karine Gal

Tél : 01 40 81 68 11 - Mél : [karine.gal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:karine.gal@developpement-durable.gouv.fr)

Mathilde Lambert

Tél : 01 40 81 90 08 - Mél : [mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr)

### Contacts Autorité environnementale

Alby Schmitt

Tél : 01 40 81 74 27 - Mél : [alby.schmitt@developpement-durable.gouv.fr](mailto:alby.schmitt@developpement-durable.gouv.fr)

Marie-Françoise Facon

Tél : 01 40 81 23 03 - Mél : [marie-francoise.facon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie-francoise.facon@developpement-durable.gouv.fr)

## **Avis sur des dossiers soumis à évaluation environnementale**

Ces avis portent sur la qualité de l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par les projets. Ils visent à permettre d'améliorer leur conception, ainsi que l'information du public et sa participation à l'élaboration des décisions qui s'y rapportent.

### **RN141 – section Chasseneuil-sur-Bonnieure – Roumazières-Loubert et aire de repos de Roumazières-Loubert (16)**

La route Centre-Europe-Atlantique (RCEA) supporte un fort trafic de poids lourds et est considérée comme « accidentogène ». La Dreal de Nouvelle-Aquitaine porte l'aménagement à 2x2 voies d'une portion de 9 km située entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Roumazières-Loubert (16).

Le projet a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) début 2000, laquelle a été prorogée à deux reprises jusqu'en 2026. L'étude d'impact réalisée à cette occasion n'a pas fait l'objet d'un avis de l'Ae, créée postérieurement. L'avis de l'Ae est sollicité dans le cadre de l'autorisation environnementale.

Le dossier se limite à un volet au titre de la législation sur l'eau, un volet dédié aux espèces protégées et un bref fascicule qui n'actualise que trop partiellement une étude d'impact vieille de près de 25 ans (non jointe). Il manque certaines parties importantes qui doivent figurer règlementairement dans une étude d'impact. Les hypothèses et niveaux de trafic projetés varient d'une partie à l'autre du dossier. L'Ae considère que les insuffisances du dossier ne permettent pas d'assurer la complète information du public et sa participation lors de l'enquête publique. Elle conclut que « le présent avis est donc partiel et ne saurait être considéré comme constituant un avis complet de l'Ae sur l'étude d'impact du projet, qui reste à produire ».

### **Suppression des passages à niveau n° 145 à 149 à Neau et Brée et le contournement nord de Montsûrs (53) – 2e avis**

Le projet, porté par le Département de la Mayenne et la SNCF (Réseau et Gares et Connexions), comprend la suppression des passages à niveau (PN) n°145 à 149 à Neau et Brée et le contournement routier de Montsûrs (53). Il a été déclaré d'utilité publique (DUP) le 27 novembre 2018. L'Ae a rendu à cette occasion un [premier avis de l'Ae](#).

Sont créés 9,5 km de voiries nouvelles et 4 ouvrages d'art. 2,2 km de voies existantes sont reprises. Plusieurs sujets ont fait l'objet d'approfondissements bienvenus (inventaires des milieux naturels et modélisation des écoulements des eaux superficielles notamment), en réponse à l'Ae, ayant conduit à des modifications permettant de réduire les incidences du projet (allongement du viaduc de la Deux-Évailles, préservation de certains arbres, etc.).

L'Ae recommande d'intégrer dans l'étude d'impact les données concernant l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental. L'étude d'impact devra être actualisée une nouvelle fois pour l'autorisation environnementale de cet aménagement. Le projet portera atteinte à des surfaces importantes d'habitats d'espèces protégées, pour partie dans un site Natura 2000. La démonstration nécessaire à l'obtention de la dérogation au régime des espèces protégées et leurs habitats est inaboutie. L'Ae formule des recommandations sur plusieurs autres enjeux environnementaux : travaux (positionnement des aires de travaux, nuisances à Neau), émissions de gaz à effet de serre, incidences sur l'eau (eaux d'exhaure, assainissement des eaux pluviales, travaux dans le périmètre rapproché d'un captage d'eau potable, alimentation des zones humides), intégration paysagère à la hauteur des tronçons les plus sensibles (viaduc sur la Deux-Évailles, hameau de La Picotière).

### **Extension vers l'ouest de la ligne F du tramway de Strasbourg (seconde phase) depuis le quartier de Koenigshoffen/Hohberg vers Eckbolsheim et Wolfisheim (67)**

L'Eurométropole porte le projet d'ensemble d'extension « ouest » de la ligne F du tramway depuis le centre-ville de Strasbourg. Il comprend la deuxième phase de ce projet et la mise en compatibilité nécessaire du plan local d'urbanisme (PLU). La première extension (phase 1)<sup>1</sup>,

réalisée et mise en service en août 2020, s'arrête aujourd'hui à la station Comtes dans le quartier de Koenigshoffen. La phase 2 prévoit son extension jusqu'à Wolfisheim, au-delà du terminus envisagé initialement, des aménagements de voiries, un parking-relais, un franchissement de la voie ferrée pour les modes actifs et le réaménagement de la route des Romains. L'étude d'impact, résolument orientée sur la phase 2, n'évoque que ponctuellement le projet d'ensemble et ne fournit aucun bilan de la phase 1 ni la justification environnementale du prolongement de la ligne au-delà du périmètre retenu en 2016. Elle est à compléter sur ces points. Sur le périmètre traité, elle est de bonne qualité.

L'Ae recommande la mise à jour des données relatives aux déplacements et à la caractérisation de l'état initial de la biodiversité, ainsi que les mesures prises pour sa préservation - en particulier celle des espèces protégées - et celles pour développer la biodiversité en ville. Elle recommande aussi la prise en compte, dans l'étude air et santé, de la totalité du temps passé par les enfants sur site scolaire. Enfin, l'Ae recommande la pérennisation par le PLU des espaces verts évités ou créés.

[Vous pouvez consulter ce communiqué de presse sur la page LinkedIn de l'Ae](#)

Désinscription ici

---

<sup>1</sup> Qui a fait l'objet de l'[avis de l'Ae n°2016-114 délibéré le 25 janvier 2017](#)